21ème session de l'EPU

Examen de la Guinée-Bissau

Intervention de la Turquie – le 23 janvier 2015

Mr Umut DENIZ

Monsieur le Président,

Nous souhaitons la bienvenue à la délégation bissau-guinéenne et la remercions pour sa présentation.

Nous sommes conscients des difficultés que la Guinée-Bissau a dû surmonter à cause de l'instabilité politique. A cet égard, nous sommes heureux de constater que les élections présidentielles et législatives d'avril 2014 se sont déroulées dans une atmosphère paisible.

La Turquie reconnaît par ailleurs que des efforts de réforme ont été déployés suite aux élections, y compris dans le secteur de sécurité et dans la fonction publique.

Nous nous félicitons de l'invitation permanente adressée par la Guinée-Bissau aux titulaires de mandat des procédures spéciales, et de l'adoption des lois relatives à la violence conjugale et à la traite des êtres humains.

Cependant, malgré la bonne volonté des autorités bissau-guinéennes pour le progrès en matière agricole, nous constatons que l'insécurité alimentaire demeure un problème majeur dans le pays. Dans ce contexte, nous **recommandons** de développer un mécanisme durable de protection des populations contre l'insécurité alimentaire, à l'aide des stratégies de prévention et la mise en place des programmes sociaux.

Nous soutenons la Guinée-Bissau quant à la lutte contre la pauvreté et la protection des enfants vulnérables. A cet égard, nous **recommandons** l'élaboration d'une stratégie nationale et l'adoption d'un code pour la protection de l'enfant.

La Turquie encourage la Guinée-Bissau à poursuivre les efforts dans le domaine de l'éducation. Nous **recommandons** de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer l'accès à l'éducation sans discrimination et instituer la gratuité totale de l'enseignement primaire.

Enfin, nous constatons que des défis majeurs persistent concernant l'enregistrement à la naissance. Donc, nous **recommandons** aux autorités bissau-guinéennes d'améliorer le service d'état civil afin que tous les enfants soient enregistrés à la naissance.

Je vous remercie Monsieur le Président.